

PORTANT NOMINATION DE LA DIRECTION UCA PARTNER

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu le règlement intérieur de l'Ecole Doctorale lettres, langues, sciences humaines et sociales (LLSHS) ;

Vu l'élection du 16 décembre 2024 ;

Vu l'arrêté n°2021-728 du 20 décembre 2021 ;

ARRETE

Article 1 :

Madame Christine TAVIOT GUEHO est nommée directrice d'UCA PARTNER à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2 :

Madame Claire SZCZEPANIAK est nommée directrice adjointe d'UCA PARTNER à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 3 :

L'arrêté n°2021-728 du 20 décembre 2021 est abrogé.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 18 décembre 2024

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.